

Entre Arc-et-Senans Chaux et Loue



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 65 octobre 2024

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h-12 h et 15 h-17 h - mercredi 9 h-12 h
Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

📧 : [communearcetsenans](https://www.facebook.com/communearcetsenans) - 📘 : Commune d'Arc-et-Senans

Le mot du Maire

Cette fin d'été a été marquée par un phénomène météorologique important. En effet, dans la soirée du 07 septembre, un fort coup de vent a causé des dégâts sur les toitures, ou autres installations, ainsi que sur des arbres qui ont été déracinés, ou cassés. Dès le lundi, vous avez été quelques-uns à me demander si la Commune était reconnue en catastrophe naturelle. J'en ai fait la demande à la Préfecture ! Il m'a été répondu par retour, que la commune d'Arc-et-Senans n'était pas reconnue pour un classement en catastrophe naturelle. Les conditions pour un tel classement sont les suivantes : *ce doit être un cyclone, au sens météorologique du terme, c'est-à-dire un système dépressionnaire associé à de fortes précipitations et à des vents violents qui se forment au-dessus des eaux chaudes des mers tropicales. Cette définition exclue les tempêtes, les tornades, les phénomènes orageux violents qui peuvent frapper les territoires non exposés au risque cyclonique. Ces phénomènes sont garantis par une assurance dédiée, garantie tempête, prévue par l'article L.122-7 du code des assurances.*

En clair, pour une éventuelle indemnisation, vous devez faire une déclaration de sinistre à votre assurance.

Parallèlement, si c'est l'un de vos arbres qui endommage les biens de votre voisin, il appartient à celui-ci de vous en informer, afin d'établir un constat.

Le repas des anciens se tiendra le dimanche 17 novembre à la salle polyvalente. Courant octobre les ayants droits recevront une invitation qui devra être renvoyée, après l'avoir complétée, à la Mairie. Sont invitées les personnes de 72 ans et plus, résidant à Arc-et-Senans, accompagnées de leur conjoint.

Comme annoncé dans les précédents bulletins, les travaux de construction d'un réseau séparatif d'assainissement vont débuter par une 1^{re} tranche : rue du Centre Bourg et rue du Chaillollet. Un plan de circulation sera mis en place avec une déviation par la rue de la Fromagerie. Ces travaux devront être terminés avant la fin de l'année. Dès le début 2025 débiteront les travaux rue des Graduations dont il est prévu qu'ils soient terminés fin avril. Un nouveau plan de circulation sera mis en place, avec déviation par le chemin du canal.

Le PLU avance à grands pas, le programme est le suivant : fin novembre, rendu du dossier complet.

Début décembre, organisation d'une réunion publique au cours de laquelle sera expliqué le fonctionnement du PLU. Lors de cette réunion, le PLU ne sera pas encore présenté.

Le PLU sera arrêté avant Noël.

Courant mars, je serai convoqué à la CDPNAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers). A cette occasion je devrai justifier des choix faits par la commission PLU.

En mai, enquête publique où tout un chacun pourra faire ses remarques, ses doléances personnelles. Celles-ci seront alors étudiées en commission, avec un rendu dûment explicite.

Ensuite, en Conseil municipal, nous approuverons ce PLU qui mentionnera très précisément ce que nous pourrions faire, ou ne pas faire, lors de travaux d'aménagement que nous souhaiterons réaliser.

Cela fait 14 ans que ce PLU est à l'étude, il est temps d'en finir.

Bonne fin d'année à toutes et à tous. Cordialement.

Jacques Maurice
Maire d'Arc et Senans

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil

En page 3

- L'espace culturel et d'animation
- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

- ▶ **Suite à l'achat par la Commune de la propriété de la SCI DU DEFFOIS**, il convient de modifier la longueur de la voirie communale. En effet, cette propriété était enclavée par la parcelle 48, section A, propriété privée de la Commune. Le but est de classer cette parcelle en propriété publique de la Commune sur une longueur de 75 m. Le Conseil, après délibération, autorise le Maire à faire les démarches et à signer tout document relatif à cette affaire.
- ▶ **Pour la campagne d'affouage 2024-2025**, les parcelles concernées sont les suivantes : 8, 21, 22, 41 et 48. Pour chaque lot d'affouage, le volume maximal est estimé à 20 stères. L'attribution des lots se fera par tirage au sort. Le montant de la taxe d'affouage est fixé à 150 €/ par affouagiste.
- ▶ **Le Conseil municipal donne son accord pour la location de l'appartement vacant**, situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis 28 Grande Rue, à compter du 29 juin 2024, pour un loyer mensuel hors charges de 650 €, plus une provision sur charges mensuelle de 120,50 €.
- ▶ **Suite à un appel d'offres** pour construction d'un réseau séparatif et renforcement du réseau d'eau dans les rues du Chaillolet, du Centre Bourg et des Graduations, la Commission a retenu l'offre de l'entreprise Roger MARTIN, pour la somme globale de 899 472,25 € HT, soit 1 079 366,70 € TTC. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le choix de l'entreprise, ainsi que le plan de financement.
- ▶ **Suite à l'achat par la Commune du site de la ZA du Deffois**, il convient de délibérer pour fixer le montant du loyer du locataire actuel, déjà en place lors de l'achat. Ce loyer sera le même que celui pratiqué par l'ancien propriétaire, la SCI du DEFFOIS, soit 1 000 €/mois payable à terme échu. Pour juin, le loyer sera fixé au prorata de l'occupation sous l'égide de la Commune (1 000 €/30x20), soit 666,66 € HT, soit 800 € TTC. Le Maire informe également le Conseil municipal qu'il a fait procéder à un constat d'huissier sur ce même site, ayant pour but de constater l'occupation de ce dernier par le locataire, l'état des installations et les surfaces restantes.
- ▶ **La Société CD DOG ayant donné congé** pour faire cesser la location du terrain attenant au tennis, au 21 juin 2024, il convient de recouvrer la somme de 94,79 €, au prorata du montant de la location annuelle fixée à 200 €. Le Conseil, après délibération, approuve cette proposition.
- ▶ **Accord pour location de l'appartement T1** situé dans l'immeuble sis 11 rue de la Fromagerie à compter du 01/08/2024, pour un loyer mensuel de 270,91 €, plus 110 € de provision sur charges.
- ▶ **Suite à une rencontre avec les responsables de la bibliothèque départementale** et pour s'aligner sur les bibliothèques aux alentours, le Conseil municipal accepte la proposition du Maire de rendre gratuite l'adhésion à la bibliothèque. De même, la bibliothèque sera ouverte 15 h par semaine à partir du début d'année prochaine. Cette décision entraînera une augmentation des heures mensuelles de la bibliothécaire. Une nouvelle délibération sera prise en fin d'année pour valider cette modification.
- ▶ **Pour la réalisation des travaux de rénovation du réseau d'assainissement rue du Centre Bourg et des Graduations**, le Conseil municipal donne son accord pour souscrire à un emprunt auprès de la BPBFC, d'un montant de 380 000 € sur 25 ans, au taux de 3,59 %. De même pour la réalisation des travaux de renforcement d'eau potable dans les mêmes rues, le Conseil municipal donne son accord pour souscrire à un emprunt auprès de la BPBFC, d'un montant de 170 000 € sur 20 ans, au taux de 3,56 %.
- ▶ Le Conseil municipal donne son accord pour renouveler la convention ADAT, protection des données, pour la somme de 400 € HT.
- ▶ **Suite à la vente de la dernière parcelle du lotissement à l'Isle**, le Conseil municipal accepte la clôture du budget annexe : « Lotissement à l'Isle » au 31 décembre 2024 et dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget qui est soumis au régime de la TVA.
- ▶ **Suite à diverses constructions et à la vente de locaux**, la numérotation de la rue de la Fromagerie est complètement obsolète et il convient donc de renuméroter cette rue, côté pair. Une communication avec attestation a été faite aux habitants concernés. Une copie de cette délibération sera envoyée aux différents services administratifs.



L'espace culturel et d'animation

5 octobre, fête des montgolfières : à partir de 14 h, derrière le groupe scolaire, manèges, concert, envol des montgolfières et feux d'artifice. Petite restauration possible sur place.

6 octobre, arrivée à la Saline du trail des 2 Salines : trail, rando ou marche nordique.

13 octobre, braderie de la maison de l'école Saint-Bénigne, à la salle des fêtes, de 8 h à 18 h.

19 et 20 octobre, foire aux plantes à la Saline de 9 h à 18 h, restauration sur place.

27 octobre, loto organisé par l'école Saint-Bénigne, à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 12 h, début des jeux à 14 h.

2 novembre, six heures de loto organisées par le Basket, à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 14 h 30, début des jeux à 16 h.

11 novembre, loto organisé par le Football Club Mouchard-Arc et Senans, à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 12 h 30, début des jeux à 14 h.

17 novembre, concert du Chœur des Roches, au profit du Téléthon, église St-Bénigne à 17 h.

6 décembre, repas dansant organisé au profit du Téléthon, salle des fêtes à partir de 20 h.

8 décembre, loto du Téléthon organisé par les Pompiers à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 12 h 30, début des jeux à 14 h.

13 décembre, don de Sang, à la salle des fêtes, de 16 h 30 à 19 h.

15 décembre, marché de Noël de l'école St-Bénigne, dans la cour de l'école.

Nos citoyens

Nouveaux Habitants

- M^{me} Karine CHAVANCE et M. Florian MINDER
- M^{me} Adèle PERNET et M. Florian AUDINOT
- M^{me} Véronique BRUNEAU

Naissances

- Léon CHENU le 23 juin 2024
- Faustine ANTOINE le 11 juillet 2024

Décès

- Gérard FONTA..... le 9 juillet 2024
- Brigitte PERRIN née GALLOIS..... le 19 juillet 2024
- Marie-Josèphe BULLE
née BERNARDO le 28 juillet 2024
- Miguel CODEVELLE le 4 août 2024

Nous avons également appris le décès de M^{me} Paulette QUIET le 12 septembre 2024.

Informations

Contrairement à ce que nous avons annoncé dans la précédente édition du bulletin, conformément à l'information qui nous avait été communiquée par un responsable de la Poste, le bureau de Poste n'a pas changé ses horaires d'ouverture et reste ouvert le matin uniquement, du lundi au vendredi et fermé le samedi.

Les habitants intéressés par un lot d'affouage pourront s'inscrire en mairie entre le 1er et le 25 octobre 2024. Pour l'inscription, il conviendra que les intéressés se présentent munis d'un chèque de règlement de 150 € à l'ordre du Trésor Public et d'une attestation d'assurance précisant que les travaux d'affouage sont bien inclus dans leur contrat.

L'Opération Brioches aura lieu cette année, du lundi 14 au dimanche 20 octobre 2024. Entre ces deux dates, vous recevrez la visite de bénévoles qui proposeront des brioches au profit de l'APEI d'Arbois. Nous vous remercions par avance pour le bon accueil que vous ne manquerez pas de leur réserver et pour votre générosité.

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a voté la gratuité de l'adhésion à la bibliothèque, qui était jusque-là de 10 € par famille et par an. Toujours dans les nouveautés, la bibliothèque met dorénavant à la disposition de ses adhérents des coffrets de jeux qui peuvent être empruntés au même titre que les livres, CD et DVD.

La Carte Avantages Jeunes est en vente à la bibliothèque, au prix de 10 €.

De nombreuses activités sportives, pour jeunes et moins jeunes, sont proposées dans les différentes salles du gymnase, à l'initiative des nombreuses associations du village. Une liste de ces activités est à la disposition des personnes qui le souhaitent, en mairie. Mais vous pouvez également consulter le site de la Commune : <https://arc-et-senans.com> ou Facebook, ou encore Instagram de la Commune.

La chorale « les Voix du Sel » a repris ses activités dans la salle de musique René Roussel, chaque lundi à 18 h. Programme varié pour le travail des chants et concerts en cours d'année. Si vous souhaitez tenter l'expérience, n'hésitez pas à rejoindre la chorale, vous serez les bienvenus. Pour tout renseignement, appeler le : 07 87 00 15 36.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LA SCIERIE DE LA SALINE

Le site du terrain de camping du village, « La Saline, les bords de Loue » a été occupé entre 1856 et le début des années 1880 par une scierie mécanique. Le grand bâtiment de la graduation, situé le long de la rue du même nom, n'étant plus utilisé depuis l'acquisition de la Saline d'Arc en 1843 par Jean-Marie de Grimaldi, fut démoli au cours de l'hiver 1855-56 ; cette installation, souvent peu efficace et trop dépendante des conditions météorologiques et surtout depuis que des sondages permettaient à Salins d'obtenir des eaux plus saturées¹, soit traitées sur place à la Saline de Salins, soit acheminées par les conduites à la Saline d'Arc, était devenue obsolète.

Un forage d'une profondeur de plus de 162 mètres² fut d'ailleurs réalisé au cours de l'année 1844 et des suivantes, sur le site de la graduation, à l'extrémité Sud-Est du bâtiment, dans l'espoir de trouver un banc de sel gemme exploitable, mais sans succès. Voilà ce que disait Jean-Marie de Grimaldi à propos du système de graduation de la Saline d'Arc :

« En prenant possession des Salines du Jura, j'avais immédiatement renoncé à ces procédés arriérés, dont le monopole de l'État avait seul pu supporter les charges, mais qui ne pouvaient plus tenir face à la concurrence qu'allait susciter la liberté de fabrication et de vente. Il n'était plus possible de faire du sel avec d'autres eaux que des eaux à peu près saturées, et pour les obtenir, il fallait recourir, comme en Allemagne, à l'exploitation de sel par trous de sonde. »

Dès 1856, l'administration de la Saline utilise la machinerie actionnée par les roues sur le canal pour faire fonctionner une scierie mécanique. Celle-ci fut rapidement louée à bail en 1857 à la société Chamecin & Fontaine de Salins pour 9 années, à compter du premier janvier 1859³, jusqu'à la faillite de cette dernière en 1865.

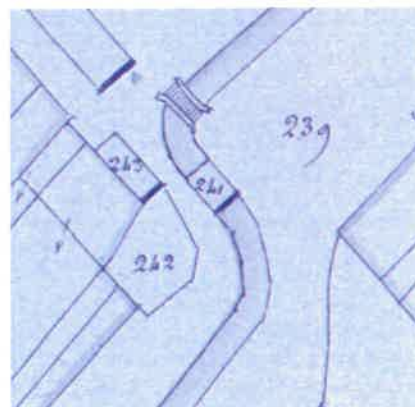
La liquidation de la société eut lieu le 20 avril 1865⁴ à Salins, par devant Jules Joseph Gauthier, syndic liquidateur de la faillite Chamecin & Fontaine. L'acte d'adjudication nous permet d'apprécier la taille de la scierie : 12 bâtiments sont ainsi répertoriés, de 1 à 12, les deux premiers faisant partie des bâtiments de la graduation d'origine (parcelles 241 et 242), correspondant respectivement à la machinerie hydraulique et à l'habitation. L'adjudication comprenait les bâtiments ainsi que les droits aux baux, à compter du 1^{er} mai 1865 : la scierie avec ses accessoires et dépendances, le canal, ainsi que plusieurs propriétés ; les bâtiments 3 et 4 avec 2 scies verticales, 4 scies circulaires, 2 machines à parquet (1 raboteuse, rainureuse + 1 bouveteuse), 1 machine à percer, 1 machine à aiguiser ; le bâtiment 9, 4 petites scies circulaires, 1 machine à rainer, 1 machine à bouveter (machines pour la fabrication de parquet de luxe), 2 grues + 1 treuil ; le bâtiment 10, 1 machine à vapeur avec ses accessoires, 1 scie verticale, 1 machine à fabriquer les bondes de tonneau, 1 raboteuse, 1 tour à raboter les parquets de luxe, 1 machine à rainer, 1 machine à bouveter, 1 grue ; le bâtiment 7, 1 forge avec outils et accessoires, 1 machine à retailer les outils.

L'ensemble fut adjugé pour la somme de 40000 francs à M. Jean-Pierre Aigrot, originaire d'Ounans, ancien maître de forges à Scey-sur-Saône et père de Paul Aigrot⁵.

Au recensement de 1872, 16 personnes vivent sur le site de la scierie, dont la famille Aigrot (Jean-Pierre, le père, industriel, Paul, le fils, sa femme et ses trois enfants, leurs employés et leur famille). En 1876, ce sont 23 personnes qui sont recensées sur le site.

L'activité de la scierie, après une période florissante, connaît une décroissance d'activité rapide : en 1881, on ne trouve plus qu'un seul scieur et 3 journaliers. Il ne subsiste aujourd'hui plus aucune trace de cette activité.

1. Dès 1843 des sondages furent entrepris à Salins, qui permirent d'injecter de l'eau dans les bancs de sel gemme puis de pomper de la saumure d'une plus grande concentration et d'envoyer à la saline d'Arc des eaux salées de meilleure qualité, permettant ainsi de s'affranchir de la graduation et surtout un meilleur rendement.
2. Jean-Baptiste Rondot, Statistique historique complète du village d'Arc et Senans, 1882
3. Acte passé devant Me Lambert, notaire à Liesle, le 31 décembre 1858. AD25, cote 3E57/245.
4. AD25, cote QHYP/2/T/434, transcription du 14 mai 1865.
5. Ingénieur de l'École des Arts et Manufactures de Paris, Paul Aigrot a été reçu en 1862 au concours d'entrée à l'école Impériale Centrale des Arts et Manufactures de Paris (aujourd'hui le CNAM). L'annuaire des anciens élèves de 1889 de l'École Centrale le mentionne pour la promotion 1865 « A été maître de forges. Actuellement ingénieur civil. » Il a acquis en 1879 le Moulin-Neuf alors en ruine, l'a remis en état et développé (minoterie, scierie, battoir, huilerie). Paul Aigrot a épousé Françoise Anaïs Eulalie Giraud, leur fille épousa Étienne Destot.



Implantation de la scierie

Journal de Haute-Saône - 28 mars 1866

GRANDES SCIERIES A EAU ET A VAPEUR
Arc-Senans (Doubs).
FABRIQUE SPÉCIALE DE PARQUETS.
(Brevet S. G. D. G.)
Société AIGROT et C^o.

Les préparations particulières que le bois subit pour sa dessiccation, le refroidissement de l'outilage et les grands soins apportés à la fabrication permettent de tirer des parquets en bois de première qualité, parfaitement secs et sans retrait possible, à des prix très-modérés.

Parquets en chêne ordinaires, frises bordelaises, bâtons rompus, fougères, parquets et lamelles de luxe; pignons en bois divers, dessins variés.

FRISÉS SAPIN
BOUVES DE POUFRE. SCIAGE SUR COMMANDE.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M Bouillet, C Breuillot, D Chevalier, MT Cretin, K Lefevre, P Percier, G. Vernerey
Impression : AEM GRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 202409.0060 - Dépôt légal N° 784